

# UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE «LE FIRMAMENT»

## CONSIGNES GÉNÉRALES

- Laisser libre d'accès toutes les sorties, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Respecter et faire respecter les règles de stationnement extérieur de manière à ménager les accès au service de secours, et interdire tout stand.
- Ne pas cacher ou gêner le fonctionnement des commandes de sécurité et moyens de secours (désenfumage, alarmes, têtes de détection, sirène, ouvertures de portes, extincteurs, robinets d'incendie armés, poteaux d'incendie...).
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité au public.
- Interdire l'accès du public sur le podium et dans l'espace scénique.
- Interdire l'accès du public au local de la billetterie, qui est également le PC sécurité incendie.
- Faire respecter l'interdiction de fumer et de vapoter.
- Respecter la jauge et les plans validés.
- Prendre connaissance des plans reprenant les installations et emplacements des organes de sécurités.
- Prendre les dispositions nécessaires du règlement du 25/06/1980 pour les ERP du 1er groupe.
- Interdire l'emploi d'artifice ou de flammes.  
Celui-ci peut être autorisé, sur présentation d'un dossier auprès de la mairie qui sera ensuite étudié par la Commission de Sécurité.
- Déclencher l'alarme incendie en cas de nécessité.
- Evacuer la salle lors de la diffusion de l'alarme incendie.

## CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

1 L'alarme incendie s'est déclenchée soit par :

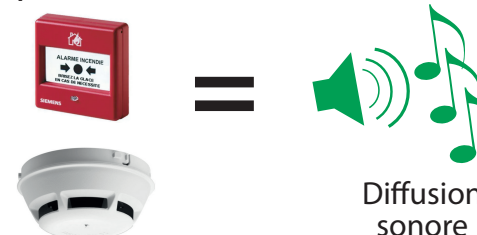
- action manuelle

ou

- détection automatique de fumée

L'alarme déclenche les asservissements suivants :

- ouverture des issues de secours ;
- arrêt du son et remise en lumière de la salle.



2 Evacuer et faire évacuer le public jusqu'au point de rassemblement sur le parking.  
Ne pas revenir en arrière.



3 Utiliser les extincteurs ou robinets d'incendie armés pour attaquer le foyer.



4 Prévenir les sapeurs-pompiers (18 ou 112).



5 Accueillir et diriger les secours via le plan d'intervention.

